



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/156/Add.1
16 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

**RAPPORT DU COMITÉ SUR SA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION
(17-19 février 2004)**

Additif 1

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2004-2008

(Annexe 5 au rapport du Comité des transports intérieurs)

Résumé des activités du programme

**OBJECTIFS GÉNÉRAUX POURSUIVIS PAR LE COMITÉ DES TRANSPORTS
INTÉRIEURS**

02.1 TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports
et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports

02.2 TRANSPORT ROUTIER

02.2.1 Infrastructure routière

02.2.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport
international par route et facilitation de ces opérations

02.3 SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

02.4 ÉLABORATION ET HARMONISATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES

02.4.1 Règlements relatifs à la construction des véhicules

02.4.2 Règlement relatif aux contrôles techniques périodiques des véhicules

02.5 TRANSPORT FERROVIAIRE

02.5.1 Infrastructure ferroviaire

02.5.2 Harmonisation des prescriptions applicables au transport international par chemin de fer, y compris à la sécurité ferroviaire et à la facilitation de son exploitation

02.6 TRANSPORT PAR VOIE NAVIGABLE

02.6.1 Infrastructure des voies navigables

02.6.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par voie navigable, y compris la sécurité de ce mode de transport, et facilitation de ces opérations

02.7 TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses par route, chemin de fer, voie de navigation intérieure et transport combiné

02.8 TRANSPORTS, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)

02.9 TRANSPORT INTERMODAL ET LOGISTIQUE

Promotion du transport combiné et du transport intermodal

02.10 PROBLÈMES DOUANIERS INTÉRESSANT LES TRANSPORTS

Harmonisation et simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur

02.11 TRANSPORT DE DENRÉES PÉRISSABLES

Harmonisation des règlements et des normes concernant le transport international de denrées périssables et facilitation de son fonctionnement

02.12 STATISTIQUES ET INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

02.12.1 Méthodes de collecte et définition des statistiques sur le transport intérieur et les accidents de la circulation

02.12.2 Publication de statistiques dans le domaine des transports

* * *

Appendices

- I. Organigramme du Comité des transports intérieurs
- II. Jours de réunions du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires en 2004

OBJECTIFS GÉNÉRAUX POURSUIVIS PAR LE COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Afin de mieux faire comprendre la portée des travaux du Comité des transports intérieurs, nous rappelons brièvement les objectifs généraux poursuivis dans l'exécution du programme de travail. En poursuivant ces objectifs, le Comité entend: i) promouvoir l'harmonisation et l'amélioration des règlements, normes et recommandations techniques et opérationnels dans les différents domaines des transports intérieurs de la région de la CEE; ii) faciliter les transports internationaux par route, rail et voie navigable, notamment par la simplification et l'harmonisation des procédures et de la documentation administrative au passage de frontières; iii) encourager l'amélioration coordonnée des infrastructures des transports routiers, ferroviaires et fluviaux ainsi que celles du transport combiné; iv) appuyer la mise en œuvre de transports durables en favorisant la réduction de l'impact négatif des transports sur l'environnement et l'utilisation de modes de transport viables du point de vue de l'environnement; v) mettre en œuvre des méthodes et des définitions appropriées pour la collecte, le traitement et l'harmonisation des statistiques des transports à des fins de comparabilité et de cohérence; vi) contribuer à l'élaboration, l'administration et la révision des accords, conventions et autres instruments juridiques internationaux obligatoires dans les différents domaines des transports intérieurs; vii) suivre la mise en œuvre progressive de ces instruments juridiques internationaux dans les différents pays; viii) promouvoir une coopération sous-régionale dans le but de favoriser cette mise en œuvre; et ix) conseiller et aider les pays membres de la CEE, en particulier ceux qui doivent faire face à d'importantes transformations économiques, grâce à des ateliers, à des formations et à d'autres moyens appropriés portant sur des questions de transport intéressant particulièrement les systèmes et les infrastructures de transport en développement.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2004-2008

ACTIVITÉ 02.1: TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports

Priorité: 1

Exposé succinct: Examen des tendances générales de l'évolution des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports, y compris le développement des transports dans la région méditerranéenne, et échange d'informations sur ces questions.

Travail à faire: Le Comité et le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) envisageront et entreprendront les activités ci-dessous:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Étude des aspects économiques des transports compte tenu: i) du processus d'intégration en cours dans la région de la CEE; ii) des réformes en cours dans les pays en transition, en suivant l'évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, d'encourager et de faire connaître des exemples positifs pour le développement des transports.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur l'évolution des transports.

Priorité: 2

- b) Examen périodique des faits nouveaux importants intervenus dans la politique des transports intérieurs des pays membres de la CEE, afin de rendre plus transparente l'évolution à moyen terme et à long terme des transports. Le Groupe de travail (WP.5) examinera toutes les décisions, d'ordre général ou particulier, récemment prises dans les pays membres, qui devraient avoir des incidences sur l'organisation des transports, et tiendra compte des conclusions auxquelles on sera parvenu dans les réunions internationales, en mettant l'accent sur les points saillants de l'évolution des transports.

Résultats escomptés: Rapports sur les faits nouveaux dans les transports intérieurs des pays membres (tous les cinq ans; prochain rapport: 2007).

Priorité: 1

- c) Examen de l'évolution des grandes lignes européennes de trafic en vue d'assurer la desserte des zones de transport paneuropéennes.

Résultats escomptés: Rapport sur l'évolution des transports dans les zones de transport paneuropéennes (2004).

Priorité: 2

- d) Suivi de l'évolution des couloirs de transport paneuropéens en coopération avec la CE.

Résultats escomptés: Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des couloirs de transport paneuropéens (2004).

Priorité: 1

- e) Étude de la relation réciproque entre les accords en vigueur (AGR, AGC, AGTC et son Protocole, AGN) et les projets en cours (TEM, TER) de la CEE et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, afin:
- D'indiquer les grands itinéraires internationaux dont il faut envisager la réfection et la modernisation, en définissant des priorités et un calendrier compte tenu des segments des réseaux affectés par des goulets d'étranglement et des liaisons manquantes.
 - D'évaluer le coût de ce plan d'infrastructure et de faire des suggestions pour son financement.

Résultats escomptés: Rapport semestriel sur un système européen cohérent d'infrastructures de transport international (2004).

Priorité: 1

- f) Poursuite de l'élaboration des éléments du programme de travail commun CESAP/CEE sur le développement des liaisons de transport terrestre entre l'Europe et l'Asie, et analyse des conclusions des réunions internationales sur la question.

Résultats escomptés: Rapport sur les liaisons de transport Europe-Asie (2004).

Priorité: 1

- g) Dispositifs de financement de l'infrastructure de transport.

Résultats escomptés: Rapport sur les expériences nationales.

Priorité: 1

- h) Mise en place d'un encadrement efficace pour l'entretien et l'exploitation des infrastructures de transport, de façon à optimiser les nouveaux investissements nécessaires (en rapport avec le développement du concept de qualité des services).

Résultats escomptés: Rapport sur la qualité des services de transport (2004).

Priorité: 2

- i) Amélioration des méthodes existantes de planification des transports, y compris les aspects environnementaux, et relation entre transports et développement économique.

Priorité: 2

- j) Amélioration de la coordination et de l'intégration intermodales en vue d'établir un système de transport européen équilibré.

Priorité: 2

- k) Collecte de données sur les investissements dans les infrastructures de transport et étude des incidences des progrès de la répartition modale sur ces infrastructures, en tenant particulièrement compte des coûts externes, afin de faire ressortir l'interaction entre infrastructure et développement modal.

Priorité: 3

- l) Activités d'assistance aux pays en transition relatives à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché, y compris grâce au soutien du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'assistance aux pays en transition (TFACT)¹.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur l'assistance aux pays à économie en transition (2004).

Priorité: 1

- m) Renforcement de la coopération avec les centres méditerranéens d'études et de formation en matière de transport, dont les résultats seront soumis au Comité pour que tous les pays de la CEE puissent bénéficier des activités menées à bien, y compris l'organisation d'ateliers.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur les activités des centres d'études et de formation (2004).

Priorité: 2

- n) Analyse de l'évolution des transports dans le bassin méditerranéen et la région de la mer Noire et promotion d'accords internationaux de transport en vue de permettre aux pays méditerranéens, en particulier, d'y adhérer.

Priorité: 3

- o) Information sur les études concernant l'établissement d'une liaison permanente entre l'Europe et l'Afrique par le détroit de Gibraltar.

Résultats escomptés: Rapport semestriel du secrétariat sur l'état d'avancement du projet de liaison permanente Europe/Afrique par le détroit de Gibraltar (prochain rapport: 2005).

Priorité: 3

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

Comme suite à la Conférence sur les transports et l'environnement: conception et réalisation de programmes visant à créer des réseaux attrayants, en prenant en compte des éléments tels que l'intermodalité, l'interopérabilité et l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement².

¹ Une liste détaillée de sujets est reproduite dans le document TRANS/1999/11.

² En plus de l'élément ci-dessus, le Groupe de travail souhaite être associé aux activités relatives aux transports et à l'environnement, notamment en ce qui concerne la mise au point de méthodes communes pour la création de bases de données, la mise en œuvre de programmes scientifiques, l'assistance aux pays en transition, la formulation de directives sur l'environnement, les coûts externes et l'analyse des questions liées à la protection des zones sensibles (voir aussi les éléments I c), d), g), h); III e); IV c), f) du Programme commun d'action).

ACTIVITÉS 02.2: TRANSPORT ROUTIER

02.2.1 Infrastructure routière

ACTIVITÉS PERMANENTES

I. Application et amendement de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

Exposé succinct: Pour adapter le réseau routier européen aux besoins futurs et pour l'étendre aux pays d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) prendra les mesures nécessaires en vue de faire appliquer l'Accord et de modifier s'il y a lieu ses dispositions concernant, en particulier, la structure du réseau et sa numérotation (annexe I), les normes techniques applicables (annexe II) et l'information et la sécurité des usagers, compte tenu de l'évolution des flux de trafic.

Travail à faire:

- a) Examen de l'AGR compte tenu des nouveaux flux de trafic.

Résultats escomptés d'ici 2004-2005: Adoption d'amendements à l'annexe I à l'AGR, y compris la création de nouvelles routes E. Publication d'une nouvelle carte du réseau.

Priorité: 1

- b) Examen de l'AGR en vue de renforcer les dispositions et les règles de l'AGR qui ont des incidences sur la sécurité routière, la protection de l'environnement et les économies d'énergie.

Résultats escomptés d'ici 2004-2005: Adoption des amendements à l'annexe II à l'AGR relatifs à la sécurité, y compris la sécurité dans les tunnels et les critères de protection de l'environnement, et lancement de la procédure d'application de ces amendements.

Priorité: 1

II. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)

Exposé succinct: Pour contribuer à la construction, l'entretien et l'exploitation du réseau TEM dans le cadre d'une infrastructure routière internationale intégrée, le Groupe de travail des transports routiers poursuivra sa coopération étroite avec le TEM.

Travail à faire: Évaluation des progrès accomplis et escomptés dans la réalisation du projet TEM et examen des possibilités de contribuer à son extension (par exemple, transport combiné, financement).

Résultats escomptés d'ici 2004-2005: Surveillance du développement du projet TEM.

Priorité: 2

02.2.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations

Exposé succinct: Pour simplifier et harmoniser les prescriptions concernant le transport international par route et la facilitation de ces opérations, le Groupe de travail des transports routiers élaborera et mettra à jour, si besoin est, les instruments internationaux appropriés et étudiera certains aspects du transport international de voyageurs et de marchandises par route, concernant en particulier la facilitation du transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale ainsi que la simplification et l'harmonisation des procédures administratives et de la documentation.

Travail à faire:

- a) Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR).

Résultats escomptés d'ici 2004-2005: Lancement de la procédure de mise en œuvre de l'ensemble d'amendements à l'AETR en vue de l'inscription du nouveau tachygraphe numérique. Alignement de l'AETR sur les nouvelles dispositions adoptées par l'Union européenne concernant la réglementation des temps de conduite et de repos des conducteurs professionnels. Organisation, éventuellement, d'un séminaire sur le tachygraphe numérique.

Priorité: 1

- b) Examen des questions liées au système de la carte internationale d'assurance automobile (Carte verte).

Résultats escomptés d'ici 2004-2005: Adhésion accrue au système de la Carte verte.

Priorité: 2

- c) Promotion de l'harmonisation des mesures fiscales et autres en vue d'éviter toute pratique discriminatoire dans le transport routier international.

Résultats escomptés d'ici 2004-2005: Élaboration de propositions concernant l'harmonisation des mesures fiscales et autres dans le transport routier international.

Priorité: 2

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- d) Nouvelle version révisée de la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4).

Résultats escomptés d'ici 2004: Diffusion, sous une forme modernisée, de la nouvelle version de la R.E.4 adoptée.

Priorité: 1

- e) Examen des difficultés, des possibilités et des faits nouveaux en matière de facilitation du franchissement des frontières et examen des possibilités de prendre des mesures efficaces, autres que juridiques, concernant le passage des frontières et les aménagements aux frontières dans le transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale.

Résultats escomptés d'ici 2004-2005: Coopération avec le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) en ce qui concerne certains aspects de la nouvelle annexe 8 proposée à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, tels qu'un certificat international de pesage des véhicules et un certificat de contrôle technique.

Priorité: 1

- f) Révision de la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR) afin qu'elle soit plus largement acceptée par les gouvernements.

Résultats escomptés d'ici 2004-2005: Relance éventuelle des travaux de révision de la CVR.

Priorité: 3

- g) Examen de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) en vue de l'incorporation de l'échange de données informatisé (EDI) dans les procédures CMR.

Résultats escomptés d'ici 2004-2005: Adoption d'un nouveau protocole à la CMR introduisant l'EDI.

Priorité: 1

- h) Analyse de la mise en œuvre des accords et conventions de la CEE en rapport avec les transports.

Résultats escomptés d'ici 2004-2005: Relance d'une étude visant à évaluer la mise en œuvre des différents accords et conventions concernant le transport routier par les Parties contractantes.

Priorité: 2

ACTIVITÉ 02.3: SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Priorité: 1

Exposé succinct: Conscient de la portée mondiale de ses travaux, le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) examinera des questions et adoptera des mesures visant à améliorer la sécurité de la circulation routière. À cette fin, il examinera notamment l'application des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières et les Accords européens les complétant, et élaborera des propositions pour la mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2). Il s'efforcera en outre de promouvoir l'exploitation de ces travaux à l'échelle mondiale.

Travail à faire: Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières poursuivra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Application de mesures pour suivre et encourager la mise en œuvre des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières et des Accords européens les complétant, et élaboration de propositions d'amendement à ces instruments juridiques en vue de rendre plus sévères et harmoniser les normes applicables à la sécurité routière.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2004-2005: Examen et/ou adoption, selon qu'il conviendra, de nouvelles propositions d'amendement aux instruments ci-dessus concernant, en particulier, la signalisation routière, les dépassements, la définition d'un cyclomoteur, d'un motocycle, d'un tricycle et d'un quadricycle motorisés.

- b) Révision et mise à jour des Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2).

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2004-2005:

- Refonte complète de la R.E.1 et de la R.E.2 selon une nouvelle structure et une nouvelle présentation – plus attrayantes et plus modernes – en vue de leur publication et de leur diffusion, à l'intention en particulier des autres commissions économiques régionales.
 - Incorporation à la R.E.1 et à la R.E.2 de recommandations déjà adoptées, en particulier celles concernant les contrôles techniques périodiques, l'assistance aux victimes d'accidents de la route, les piétons, la signalisation des chantiers routiers, les ralentisseurs et la circulation des cyclistes à contresens.
 - Examen, mise au point et incorporation à la R.E.1 et à la R.E.2 de nouvelles recommandations concernant en particulier les ceintures de sécurité et les dispositifs de retenue pour enfants, les premiers soins prodigués aux victimes d'accidents de la route, la sécurité des usagers de la route les plus vulnérables, l'utilisation de téléphones mobiles par les conducteurs, la sécurité dans les tunnels, les utilisateurs de planches à roulettes, de patins à roulettes en ligne, etc., les contrôles routiers, les drogues et l'alcool, et la signalisation routière.
- c) Échange d'informations sur les programmes nationaux de sécurité routière, compte tenu en particulier des moyens de financement des activités relatives à la sécurité routière, et sur les règlements et les prescriptions de sécurité routière en vigueur dans les pays membres, et diffusion de ces informations afin de faire profiter les gouvernements de la pratique et de l'expérience acquises en la matière.

Priorité: 3

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2004-2005: Mise à jour régulière de la série de tableaux correspondant aux prescriptions nationales en vigueur sur la sécurité routière, aux instruments juridiques nationaux et aux méthodes nationales de formation et de suivi pour les permis de conduire des catégories A et B.

- d) Aide aux pays en transition pour l'instauration de pratiques et de procédures modernes et rationnelles en matière de sécurité de la circulation.

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2004-2005: Organisation, le cas échéant, d'un atelier ou séminaire sur un thème prioritaire pour les pays membres, avec la collaboration éventuelle d'autres organisations.

- e) Examen de thèmes d'actualité choisis se rapportant à la sécurité routière, sous la forme d'une discussion approfondie fondée sur des études d'experts, et adoption des mesures de suivi appropriées pour trouver des solutions concertées aux problèmes les plus pressants dans le domaine de la sécurité de la circulation.

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2004-2005: Définition d'au moins un thème d'actualité en vue d'une discussion approfondie.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- f) Contribution aux activités prévues par le Programme commun d'action adopté à la Conférence régionale de 1997 sur les transports et l'environnement, et par la Charte de Londres sur les transports, l'environnement et la santé, et suivi de ces activités sous l'angle plus spécifique de la sécurité routière.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2004-2005: Examen de propositions visant à amender les Conventions de Vienne ainsi que les Accords européens issus des processus de suivi de Vienne et/ou de Londres.

- g) Organisation de la quatrième Semaine de la sécurité routière (5-11 avril 2004) en vue de la participation active des pays et organisations, sur le thème de la lutte contre l'agressivité au volant.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2004-2005: Organisation d'un séminaire le 5 avril 2004 et d'une exposition au Palais des Nations du 5 au 8 avril 2004 sur le thème de la quatrième Semaine de la sécurité routière.

- h) Examen de différentes possibilités de conduite des travaux relatifs à une Stratégie à long terme des Nations Unies pour la sécurité routière ainsi que du rôle que le Groupe de travail pourrait jouer à l'avenir à l'échelle mondiale.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2004-2005: Décision sur la possibilité de transformer le WP.1 en un forum mondial pour la sécurité routière.

ACTIVITÉ 02.4: ÉLABORATION ET HARMONISATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES

02.4.1 Règlements relatifs à la construction des véhicules

Priorité: 1

Exposé succinct: Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règlements et des recommandations applicables aux véhicules automobiles ainsi qu'à leurs équipements et pièces et actualisera ceux qui sont en vigueur, notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à protéger l'environnement.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire:

- a) Dans le cadre de l'«Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés et utilisés sur un véhicule à roues, et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions» (Accord de 1958) et de l'«Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues» (Accord de 1998), le Forum mondial élaborera, harmonisera et actualisera des Règlements, afin d'améliorer le comportement des véhicules en ce qui concerne:
 - i) Les dispositions générales de sécurité et les dispositions contre le vol.
 - ii) La pollution et l'énergie.
 - iii) Le freinage et le roulement.
 - iv) L'éclairage et la signalisation lumineuse.
 - v) Le bruit.
 - vi) La sécurité passive.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin 2005:

1. Dans le cadre de l'Accord de 1958: Adoption de quatre nouveaux Règlements et de soixante amendements à des Règlements existants.
2. Dans le cadre de l'Accord de 1998: Exécution d'un plan d'action pour le placement et l'harmonisation de Règlements dans le Recueil des Règlements admissibles, élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux (rtm) et inclusion de cinq règlements techniques mondiaux (rtm) harmonisés ou nouveaux dans le Registre mondial.

- b) Élaboration de recommandations concernant la construction des véhicules (Résolution d'ensemble R.E.3) en vue de fixer des orientations en ce qui concerne les prescriptions non visées dans les Règlements.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin 2005: Adoption de deux amendements à une Recommandation existante.

02.4.2 Règlement relatif aux contrôles techniques périodiques des véhicules

Priorité: 1

Exposé succinct: Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règles sur le contrôle technique périodique des véhicules à roues du point de vue de l'environnement et de la sécurité et la reconnaissance réciproque des résultats de ce contrôle.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire: Dans le cadre de l'«Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et à la reconnaissance réciproque des contrôles» (après son entrée en vigueur), le Forum mondial mettra au point une Règle CEE sur le contrôle des véhicules:

en ce qui concerne la sécurité.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin 2005: Adoption du projet de Règle n° 2 (sur le contrôle en ce qui concerne la sécurité), à annexer à l'Accord.

ACTIVITÉ 02.5: TRANSPORT FERROVIAIRE

02.5.1 Infrastructure ferroviaire

Priorité: 1

- I. *Examen de la situation concernant la mise en œuvre et les modifications éventuelles de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)*

Exposé succinct: Étude des possibilités d'amélioration du transport ferroviaire international.

Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen de l'AGC en vue éventuellement: d'appliquer et, dans toute la mesure possible, d'améliorer les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur; de tenir compte des nouveaux courants de trafic Est-Ouest; de rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et de sécurité; de tenir compte des Conventions de la CEE sur l'environnement.

Résultats escomptés: Rapport sur la modification du réseau de l'AGC; rapport sur la mise en place d'un réseau ferroviaire européen classique et à grande vitesse (2004).

Priorité: 1

- b) Examen de l'incidence des techniques de transport intermodal, notamment en ce qui concerne les investissements, et de la normalisation du matériel roulant et la vitesse, afin de faciliter l'intégration de ces techniques dans le système ferroviaire et d'assurer ainsi une interopérabilité générale.

Résultats escomptés: Rapport sur les investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant dans les pays membres (2005).

Priorité: 2

- c) Révision périodique de la liste des gares de triage d'importance internationale afin d'en réduire le nombre.

Résultats escomptés: Rapport actualisé sur l'emplacement des grandes gares de triage du réseau ferroviaire européen (2005).

Priorité: 2

- d) Dans le prolongement de la Conférence sur les transports et l'environnement, élaboration et exécution de programmes pour constituer un réseau de fret ferroviaire européen efficace en améliorant et en encourageant:

- La modernisation et l'extension de l'infrastructure ferroviaire et de transport combiné.
- L'interopérabilité et la coordination entre les systèmes ferroviaires.
- La modernisation et l'emploi à plus grande échelle de matériel roulant non nuisible à l'environnement.
- La logistique et les services.
- La création de compagnies internationales de fret ferroviaire.

II. *Projet spécial: Chemin de fer transeuropéen (TER)*

Exposé succinct: Dans le contexte de la CEE, les pays du TER ont créé un cadre administratif et financier approprié dans le but de mettre en place un réseau ferroviaire au sein d'un système ferroviaire européen intégré.

Travail à faire:

- a) Étude d'éléments de projet particuliers visant à encourager le trafic ferroviaire international (projet permanent).

Résultats escomptés: Rapport de situation annuel sur les activités menées dans le cadre du projet TER.

Priorité: 1

- b) Examen des possibilités de financement du TER afin de promouvoir la construction de grandes lignes ferroviaires internationales et la modernisation des lignes existantes (projet permanent). Priorité: 2
- c) Examen de l'application éventuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet à d'autres activités de la CEE ayant trait à l'infrastructure ferroviaire, notamment la mise en œuvre de l'AGC et de l'AGTC, afin de tirer parti des expériences mutuelles (projet permanent). Priorité: 2

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- d) Enquête périodique concernant le trafic de voyageurs et de marchandises sur les divers tronçons du réseau AGC, afin de faciliter la planification des transports; la troisième enquête est fondée sur les données de l'année 2000.
Résultats escomptés: Rapport sur le trafic ferroviaire total sur le réseau de l'AGC en 2000 (2004). Recensement du trafic ferroviaire en 2005. Priorité: 2
- e) Examen des questions relatives à la sécurité dans les tunnels ferroviaires.
Résultats escomptés: Rapport sur la situation actuelle et perspectives relatives à la mise au point de normes nouvelles (2004). Priorité: 2
- f) Examen de l'évolution des nouvelles initiatives prises dans le secteur ferroviaire concernant les liaisons entre l'Europe et l'Asie (par exemple, organisation de trains de démonstration).
Résultats escomptés: Rapport sur les initiatives actuelles et nouvelles (2004). Priorité: 2

III. Coopération interrégionale

Exposé succinct: Coopération avec d'autres commissions régionales et organes internationaux participant au développement des liaisons interrégionales.

Travail à faire: Le Groupe de travail sera tenu informé des échanges de renseignements entre les secrétariats des commissions régionales et d'autres organes internationaux afin de bénéficier de l'expérience acquise dans d'autres régions du monde (projet permanent). Priorité: 3

- 02.5.2 Harmonisation des prescriptions applicables au transport international par chemin de fer, y compris à la sécurité ferroviaire et à la facilitation de son exploitation Priorité: 1

Exposé succinct:

- i) Simplification et harmonisation des formalités administratives, notamment des documents et des formalités au passage des frontières.

- ii) Harmonisation et normalisation des prescriptions applicables à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, y compris leur informatisation.
- iii) Élaboration de propositions et préparation d'études visant à renforcer et à unifier le transport ferroviaire pour améliorer sa position sur le marché des transports internationaux.
- iv) Analyse des problèmes relatifs à l'harmonisation et à l'amélioration de la sécurité ferroviaire.
- v) Examen des perspectives d'adoption de dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, en vue d'instaurer un régime juridique normalisé (harmonisation du SMGS/SMPS et du CIM/CIV).

Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen des difficultés particulières rencontrées au passage des frontières dans le trafic voyageurs et le trafic marchandises afin d'accélérer les opérations de passage des frontières et d'élaborer un programme pour résoudre les problèmes communs à plusieurs itinéraires.

Résultats escomptés: Rapport sur les contacts bilatéraux et multilatéraux entre les gouvernements et les compagnies ferroviaires pour améliorer le passage des frontières dans le transport ferroviaire international (2004).

Priorité: 1

- b) Étude du suivi de la mise en œuvre des recommandations et, le cas échéant, élaboration de textes nouveaux ou modification des textes en vigueur, notamment pour faciliter le passage des frontières afin d'améliorer le trafic ferroviaire international.

Priorité: 1

- c) Examen des prescriptions relatives à l'exploitation et à la réglementation du transport ferroviaire, la réduction des délais d'acheminement et l'amélioration de la précision des mouvements dans le transport international de marchandises, les innovations dans l'exploitation des chemins de fer, et l'intégration des services de différentes administrations ferroviaires.

Priorité: 2

- d) Étude des possibilités d'harmoniser l'application et les dates d'application de l'heure d'été afin d'améliorer la qualité du transport ferroviaire.

Résultats escomptés: Rapport sur l'application de l'heure d'été (2004).

Priorité: 3

- e) Analyse des politiques des pouvoirs publics en matière de sécurité ferroviaire, afin de contribuer à améliorer la sécurité des transports internationaux.

Résultats escomptés: Rapport sur la sécurité et l'application de techniques d'évaluation des risques dans le transport ferroviaire dans la région de la CEE (2005).

Priorité: 1

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- f) Analyse des divers éléments de productivité dans le transport ferroviaire et des possibilités d'accroître la productivité des chemins de fer, en particulier pour le transport international.

Résultats escomptés: Rapport semestriel sur le développement de la productivité du transport ferroviaire dans les pays membres (2004).

Priorité: 2

- g) Examen, sur la base des rapports des organisations internationales concernées, des progrès accomplis en matière d'harmonisation des dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, afin d'étudier s'il est possible d'assurer la compatibilité des dispositions concernées.

Résultats escomptés: Rapport des organisations internationales sur les progrès réalisés en vue de l'élimination des difficultés dues à l'existence de régimes juridiques différents dans le domaine du transport ferroviaire international (2004).

Priorité: 3

ACTIVITÉ 02.6: TRANSPORT PAR VOIE NAVIGABLE

02.6.1 Infrastructure des voies navigables

Priorité: 1

Exposé succinct: Création d'un réseau cohérent de voies navigables en Europe.

Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par voie navigable entreprendra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Surveillance de la mise en œuvre de l'Accord AGN et examen des amendements éventuels à apporter à cet accord.

Résultats escomptés: Élaboration de plans d'action en vue d'éliminer certains goulets d'étranglement et d'achever les liaisons manquantes sur certaines voies navigables E traversant le territoire de plus d'un État partie à l'AGN et formulation de propositions visant à aménager des itinéraires fluvio-maritimes déterminés dans le contexte de l'Accord AGN (comme il est demandé dans la résolution n° 252 du Comité des transports intérieurs, en date du 20 février 2003).

Priorité: 2

- b) Révision de l'Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E («Livre bleu») afin de permettre aux gouvernements de suivre les progrès de la mise en œuvre de l'AGN.

Résultats escomptés: Établissement tous les cinq ans d'une version révisée du Livre bleu.

Priorité: 1

- c) Élaboration et diffusion de cartes des voies de navigation intérieure européennes afin de fournir aux gouvernements des données de base à jour concernant l'infrastructure des voies navigables en Europe.

Résultats escomptés: Publication tous les cinq ans de la mise à jour de la carte des voies navigables européennes.

Priorité: 2

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- d) Réalisation d'une étude sur l'établissement d'un réseau européen de navigation de plaisance (2005).

Résultats escomptés: Rédaction d'un document de base sur l'établissement éventuel d'un réseau européen de navigation de plaisance grâce à l'élaboration d'un instrument international particulier.

Priorité: 3

02.6.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par voie navigable, y compris la sécurité de ce mode de transport, et facilitation de ces opérations

Priorité: 1

Exposé succinct:

- a) Échange de vues sur certains aspects des techniques nouvelles ou améliorées de navigation intérieure, leur importance économique et les applications auxquelles elles se prêtent, normalisation des documents de bord et examen des dispositions juridiques pertinentes en vue de leur harmonisation, afin de faciliter et de promouvoir le transport international par voie navigable en Europe.
- b) Unification des prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure de manière à assurer un niveau de sécurité élevé sur l'ensemble du réseau européen de voies navigables et la reconnaissance réciproque, sur cette base, des certificats de bateau.
- c) Harmonisation des prescriptions de sécurité applicables à la navigation intérieure en Europe en vue d'assurer des normes de sécurité homogènes et internationalement acceptables sur la totalité du réseau européen de voies navigables.

Travail à faire: Le Groupe de travail, s'appuyant le cas échéant sur le savoir-faire du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure, poursuivra l'étude des questions suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Réalisation et diffusion d'une étude de la situation et des tendances de la navigation intérieure, afin de fournir aux gouvernements des renseignements et des données de base actualisés concernant le mode de transport par voie navigable.

Résultats escomptés: Élaboration tous les deux ans d'un résumé sur les faits nouveaux récemment intervenus dans le domaine de la navigation intérieure sur le territoire des États membres.

Priorité: 2

- b) Application et mise à jour des Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure (annexe de la résolution n° 17, révisée) afin d'assurer un niveau élevé de sécurité de la navigation.

Résultats escomptés: Révision générale des Recommandations en vue de leur harmonisation au niveau paneuropéen compte dûment tenu, en particulier, des dispositions en vigueur de l'Union européenne et des commissions fluviales et étude de la possibilité et des moyens d'élaborer des prescriptions techniques uniformisées qui s'appliqueraient spécifiquement aux bateaux de navigation fluviomaritime (2005).

Priorité: 1

- c) Application et mise à jour du Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) et des dispositions relatives à la signalisation des voies navigables (SIGNI), afin d'assurer un niveau de sécurité élevé dans le trafic international.

Résultats escomptés: Adoption d'amendements au CEVNI concernant, en particulier, les bateaux rapides et la navigation par visibilité réduite, et publication de dispositions SIGNI révisées (2005).

Priorité: 1

- d) Élaboration de prescriptions concernant la prévention de la pollution à partir des bateaux, afin de protéger l'environnement contre la pollution, le bruit et les vibrations provenant de la navigation.

Résultats escomptés: Amendement de la résolution n° 21 relative à la prévention de la pollution des eaux par les bateaux de navigation intérieure (2004); et examen de mesures visant à prévenir la pollution atmosphérique par les bateaux de navigation intérieure (2005).

Priorité: 1

- e) Mesures destinées à encourager la mise en œuvre des Conventions en vigueur de la CEE concernant la navigation intérieure et évaluation des instruments juridiques pertinents en vue d'examiner la mise à jour éventuelle de ceux qui sont devenus obsolètes.

Résultats escomptés: Recensement des problèmes ayant pu amener des États membres à s'abstenir d'adhérer à la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages en navigation intérieure (CVN) et présentation au Comité des transports intérieurs de recommandations appropriées à cet égard.

Priorité: 2

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- f) Établissement, avec l'aide d'un groupe de bénévoles, d'un inventaire des obstacles législatifs existants qui empêchent la mise en place d'un marché paneuropéen de la navigation intérieure harmonisé et compétitif et formulation de solutions pour les surmonter (2005). Priorité: 1

- g) Suivi de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'éventuelle adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à la CLNI (1988) pour voir si cela permettrait l'instauration en Europe d'un régime unique de responsabilité des propriétaires de bateaux de navigation intérieure (2004). Priorité: 3

- h) Examen de protocoles additionnels à la Convention de Budapest relative au contrat de transport de marchandises en navigation intérieure (CMNI) (2004).

Résultats escomptés: Adoption d'une résolution à laquelle seraient annexés deux protocoles. Priorité: 2

- i) Étude de la possibilité de revaloriser les résolutions n^{os} 17 révisée (Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure), 24 (Code européen des voies de navigation intérieure) et 31 (Recommandations sur les permis de conducteurs de bateau) et notamment d'en faire éventuellement des instruments contraignants, afin de permettre, entre autres choses, la reconnaissance réciproque par les Parties contractantes des certificats de bateau et des permis de membres d'équipage délivrés sur cette base (2005).

Résultats escomptés: Présentation d'amendements à l'annexe de la résolution n^o 17, révisée, et au CEVNI de telle façon qu'ils puissent faire partie d'un instrument contraignant. Priorité: 2

- j) Élaboration de prescriptions relatives aux ancres des bateaux autres que les automoteurs destinés au transport de marchandises, afin d'assurer un niveau de sécurité de la navigation qui soit généralement acceptable (2008).

Résultats escomptés: Adoption d'amendements à l'annexe de la résolution n^o 17, révisée, relative aux prescriptions applicables aux ancres des bateaux pour passagers et des convois poussés. Priorité: 2

- k) Examen des recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables au matériel de navigation électronique de bord et à son installation à bord des bateaux, notamment aux installations radar et aux indicateurs du taux de giration afin d'assurer leur interchangeabilité ainsi qu'un niveau de sécurité qui soit généralement acceptable (2005). Priorité: 2

- l) Élaboration d'une recommandation relative à un système uniforme de guidage du trafic sur les voies navigables européennes, afin d'améliorer la sécurité du trafic et de le rationaliser (2004). Priorité: 2
- m) Étude de prescriptions concernant l'équipage minimum obligatoire, les heures de travail et les heures de repos des équipages sur les bateaux de navigation intérieure, afin d'assurer la sécurité (2005). Priorité: 2
- n) Définition de principes communs et de prescriptions techniques communes pour un Service paneuropéen de l'information fluviale (2005). Priorité: 2

ACTIVITÉ 02.7: TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses par route, chemin de fer, voie de navigation intérieure et transport combiné Priorité: 1

Exposé succinct: Examen des règlements et questions techniques concernant le transport international des marchandises dangereuses dans la région. Élaboration de nouveaux accords internationaux et harmonisation des accords en vigueur dans ce domaine afin d'améliorer la sécurité tout en facilitant les échanges, en collaboration avec le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, du Conseil économique et social.

Travail à faire:

Par le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15)

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen des propositions d'amendement ayant trait expressément à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et portant sur des questions administratives et techniques concernant sa mise en œuvre et l'application à l'échelle nationale et internationale de ses annexes, afin d'assurer la mise à jour nécessaire de la législation et la mise en place d'un système uniforme, harmonisé et cohérent pour réglementer le transport national et international des marchandises dangereuses par route dans toute l'Europe (projet permanent) (WP.15).

Résultats escomptés: Adoption d'une série de projets d'amendement aux annexes A et B de l'ADR avant la fin de 2005 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, et avant la fin de 2007 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Publication des éditions d'ensemble révisées de l'ADR en 2004, 2006 et 2008. Priorité: 1

- b) Examen des propositions d'amendement ayant trait expressément aux Règlements annexés à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure et portant

sur des questions administratives et techniques concernant leur application, afin d'assurer la mise à jour nécessaire de ces dispositions et la mise en place d'un système uniforme, harmonisé et cohérent pour réglementer le transport national et international des marchandises dangereuses par voie navigable dans toute l'Europe (projet permanent) (WP.15/AC.2).

Résultats escomptés: Adoption de projets d'amendement aux Règlements annexés à l'ADN en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008, en vue de leur application par les États membres dans les plus brefs délais et de leur présentation au Comité administratif de l'ADN dès l'entrée en vigueur de l'ADN.

Priorité: 1

- c) Harmonisation des prescriptions de l'ADR, de l'ADN et du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) en se fondant sur les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses, et examen des propositions d'amendement aux prescriptions communes de l'ADR, du RID et de l'ADN afin d'harmoniser les règlements applicables aux différents modes de transport intérieur dans toute l'Europe, conformément aux dispositions recommandées par l'ONU en vue d'une application mondiale à tous les modes de transport, de manière à faciliter le transport multimodal et le commerce international dans des conditions de sécurité adaptées à chaque mode de transport (projet permanent) (WP.15/AC.1).

Résultats escomptés: Adoption de projets d'amendement à l'ADR, au RID et à l'ADN avant la fin de 2005 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, et avant la fin de 2007 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Priorité: 1

ACTIVITÉ 02.8: TRANSPORTS, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)

Priorité: 1

Exposé succinct: Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a été créé à la deuxième session de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (Genève, 5 juillet 2002) pour regrouper les activités pertinentes de la CEE et du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS en les axant sur les trois domaines prioritaires ci-après: i) intégration des questions d'environnement et de santé dans la politique des transports; ii) gestion de la demande et transfert modal; et iii) transports urbains. Une attention particulière est accordée aux besoins des nouveaux États indépendants (NEI) et des pays du Sud-Est de l'Europe, ainsi qu'aux zones particulièrement sensibles sur le plan écologique.

Les activités à entreprendre dans ces domaines clefs sont coordonnées et mises en œuvre par le Comité directeur du PPE-TSE, composé de représentants d'États membres de la CEE et du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS provenant des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé, en étroite collaboration avec les organisations internationales et non gouvernementales concernées. À sa première session (10 et 11 avril 2003), le Comité directeur a approuvé quatre activités principales dans le cadre de son programme de travail pour 2003-2005, à savoir:

- a) Mécanisme d'échange d'informations par le Web sur les transports, l'environnement et la santé;
- b) Transports urbains et urbanisme viables du point de vue de la santé et de l'environnement;
- c) Impact sur la santé, coûts et avantages des transports, en ce qui concerne notamment les enfants; et
- d) Indicateurs de l'intégration des questions d'environnement et de santé dans les politiques des transports.

Le Comité des transports intérieurs, le Comité des politiques de l'environnement et les organes de l'OMS/Europe seront tenus informés des activités entreprises au titre du PPE-TSE.

Travail à faire:

- a) Contribuer à un appui actif et coordonné des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé en vue de la mise en œuvre du PPE-TSE. Priorité: 1
- b) Participer à la préparation des sessions du Comité directeur du PPE-TSE et de son bureau. Priorité: 1

Résultats escomptés: Rapport annuel du Comité directeur du PPE-TSE.

ACTIVITÉ 02.9: TRANSPORT INTERMODAL ET LOGISTIQUE

Promotion du transport combiné et du transport intermodal Priorité: 1

Exposé succinct: Examen de certains aspects juridiques, administratifs, documentaires, techniques, économiques et environnementaux du transport combiné et du transport intermodal, en vue de la mise au point de mesures susceptibles de promouvoir le transport combiné et le transport intermodal, ainsi que l'utilisation maximale du matériel, de l'infrastructure et des terminaux servant à ce transport.

Travail à faire: Le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique mènera les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen de mesures visant à promouvoir l'efficacité du transport intermodal en tant qu'élément d'un système de transport viable dans le cadre duquel les marchandises sont acheminées en utilisant deux modes de transport ou plus mais dans la même unité de chargement ou le même véhicule routier, et sans empotage ni dépotage. Analyse des moyens permettant de mettre en œuvre un ensemble harmonisé de meilleures pratiques et de modèles de partenariat pour les opérations de transport intermodal (route, rail, navigation intérieure et cabotage). Priorité: 1

Résultats escomptés en 2004: Élaboration de modèles ou de meilleures pratiques pour les plans d'action internationaux ou les accords entre pouvoirs publics et acteurs privés et publics concernés qui peuvent fournir un cadre et des repères pour la collaboration en vue de la mise au point de services internationaux compétitifs de transport intermodal.

- b) Examen et mise à jour de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) en vue:
- D'étendre le réseau de l'AGTC à tous les pays membres de la CEE intéressés, compte tenu des travaux déjà accomplis par la CESAP et l'OSJD.
 - De tenir compte des faits nouveaux concernant les marchés des transports (exigences et conditions), y compris les nouveaux courants de trafic Est-Ouest.
 - D'appliquer, et si possible d'améliorer, les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur.
 - De rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et aussi de sécurité et de sûreté.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2005:

- Adoption d'un réseau AGTC étendu à tous les pays d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE.
 - Inclusion dans l'AGTC de nouvelles lignes de transport combiné Est-Ouest.
- c) Surveillance des poids et des dimensions des unités de chargement utilisées en transport intermodal, conformément à la résolution n° 241 adoptée par le Comité des transports intérieurs le 5 février 1993. Cette activité comprend notamment l'examen des possibilités de normalisation des unités de chargement et le respect de la réglementation en matière de sécurité.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2004: Examen des questions sur la base d'un rapport annuel qui sera établi par le secrétariat de la CEE au sujet des faits nouveaux dans ce domaine.

- d) Analyse des chaînes de transport et de la logistique modernes qui permettent une intégration des systèmes de production et de distribution, donnant aux gouvernements une base rationnelle pour prendre des décisions sur des réglementations et des infrastructures efficaces de transport intermodal.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2004: Examen des questions techniques et juridiques et mise au point d'instruments et de mesures de mise en œuvre à l'échelle régionale sur la base des examens et analyses effectués par la CEMT.

- e) Analyse des mesures techniques et logistiques propres à optimiser les procédures en usage dans les terminaux et les procédures de transbordement, en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité des opérations de manutention des unités de chargement. Analyse des possibilités d'amélioration de l'efficacité et de la qualité des opérations de terminaux en transport intermodal.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2004: Rapport à établir sur la base des informations fournies par les gouvernements des pays membres de la CEE et les organisations internationales, ce qui permettra d'établir des repères pour le fonctionnement efficace des terminaux de transport intermodal.

- f) Surveillance et établissement de rapports par le secrétariat pour le compte du Groupe de travail dans les domaines suivants, que le Groupe examinera uniquement en cas de demande expresse:
- Traduction et mise à jour de la terminologie du transport intermodal en arabe, chinois et espagnol afin de contribuer à diffuser le glossaire commun CEMT, CE et CEE des termes utilisés dans ce domaine;
 - Techniques et opérations de transport intermodal (y compris les techniques de transport par voie navigable et de navigation côtière) en vue de la préparation d'un recueil international des mesures requises pour assurer la sécurité de la manutention et du stockage temporaire des marchandises dangereuses;
 - Procédures nationales d'homologation des conteneurs et des caisses mobiles dans le cadre des conventions applicables, telles que la Convention CSC, en vue de renforcer leur harmonisation;
 - Nouveaux services et nouvelles techniques de transport combiné et de transport multimodal, y compris les interfaces mer/voies navigables et mer/terre et l'utilisation des véhicules bimodaux rail/route, afin d'être en mesure d'analyser les possibilités du transport intermodal;
 - Données nécessaires pour les opérations de transbordement et de manutention, les systèmes de marquage, de codage et d'identification pour les véhicules et les unités de chargement en transport intermodal, y compris le traitement électronique de l'information;
 - Analyse des aspects économiques et environnementaux du transport intermodal, y compris les mesures administratives et les activités de l'industrie des transports, en vue de promouvoir le développement durable de ce secteur.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2004: Rapport(s) à établir par le secrétariat pour servir de base à l'examen du Groupe de travail, le cas échéant.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- g) Analyse des possibilités de mise en concordance et d'harmonisation des régimes de responsabilité régissant les opérations de transport intermodal. Priorité: 1

Résultats escomptés en 2004: Examen des activités pertinentes entreprises par des organisations internationales et, le cas échéant, élaboration d'un projet d'instrument juridique couvrant la région de la CEE et portant sur le transport terrestre multimodal.

- h) Analyse des effets qu'entraîne pour l'organisation du transport intermodal en Europe le développement du transport intermodal sur les liaisons ferroviaires interrégionales entre l'Europe et l'Asie, y compris le Transsibérien, et réciproquement. Cette activité comprend la tenue d'une réunion interrégionale en vue de l'harmonisation des travaux juridiques et administratifs effectués par les organisations internationales intéressées en Europe et en Asie (par exemple, CESAP, CNUCED, CE, OSJD). Priorité: 2

Résultats escomptés en 2004: Sur la base des travaux menés à bien par la CESAP, étude de la faisabilité d'une réunion intergouvernementale, organisée conjointement avec la CESAP, en Asie centrale, dans le Caucase ou dans la Fédération de Russie pour convenir de mesures communes visant à encourager le transport intermodal sur les liaisons interrégionales.

ACTIVITÉ 02.10: PROBLÈMES DOUANIERS INTÉRESSANT LES TRANSPORTS

Harmonisation et simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur Priorité: 1

Exposé succinct:

- a) Élaboration, examen, mise en œuvre et, le cas échéant, modification d'instruments internationaux existants.
- b) Simplification des formalités, des procédures et des documents administratifs.

Travail à faire: Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports poursuivra les activités ci-après:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Étude de mesures spécifiques, juridiques et autres pour lutter contre la fraude fiscale résultant de la simplification des procédures douanières et autres formalités au passage des frontières, comme le régime TIR, y compris l'examen périodique de l'application de la résolution n° 220 (Prévention de l'usage abusif par les trafiquants de stupéfiants des régimes douaniers de transit des marchandises). Mise en place de mécanismes et de procédures administratives pour l'échange régulier d'informations avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales pour lutter contre cette fraude. Priorité: 1

Résultats escomptés en 2004:

- Préparation d'instruments et de mesures adéquats pour améliorer la coopération internationale entre les Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 et les organisations nationales et internationales concernées, en vue d'empêcher la fraude.
- Activités en faveur de l'application de la Recommandation adoptée par le Comité de gestion de la Convention TIR, le 20 octobre 1995, au sujet d'un système de contrôle international informatisé des carnets TIR.
- Échange, entre les autorités douanières des Parties contractantes aux conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, de renseignements sur les abus, afin de définir les mesures visant à y mettre fin.

- b) Étude de l'extension éventuelle d'autres conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières à d'autres régions, notamment sous l'angle juridique et administratif.

Priorité: 3

Résultats escomptés en 2004: Préparation d'ateliers régionaux et/ou nationaux, éventuellement en coopération avec la CESAP et la CESA0, sur l'application des conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières en Asie et au Moyen-Orient.

- c) Examen périodique des conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières afin d'assurer leur cohérence avec d'autres traités internationaux ou sous-régionaux, et faire en sorte qu'elles répondent aux exigences des transports modernes et à celles des contrôles aux frontières.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2004: Analyse de l'application des conventions ci-après de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières: Convention TIR de 1975; Conventions douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1954) et des véhicules routiers commerciaux (1956); Convention douanière relative aux pièces de rechange utilisées pour la réparation des wagons EUROP; et Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés en transport international dans le cadre d'un pool.

- d) Étude de la facilitation des formalités concernant les pools de conteneurs dans le transport international, et activités de suivi dans le cadre de la Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés en transport international dans le cadre d'un pool.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2004: Élaboration et négociation de deux accords types sur les conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool, pour fournir des orientations à l'industrie des transports et aux Parties contractantes en matière d'application des dispositions de la «Convention sur les pools de conteneurs» dans le transport ferroviaire international et le transport maritime international.

- e) Analyse des difficultés concernant les formalités au passage des frontières en vue de définir des procédures administratives propres à les éliminer. L'analyse portera sur les contrôles sanitaires, phytosanitaires, vétérinaires et de qualité, l'application des normes, les contrôles de sécurité publique, etc., et notamment la promotion de la mise en œuvre et l'extension du champ d'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 (Convention sur l'harmonisation des contrôles).

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2004:

- Étude des possibilités de préparer et de négocier une nouvelle annexe à la «Convention sur l'harmonisation des contrôles» concernant le transport routier, comprenant éventuellement un certificat international de pesage pour les camions, en étroite coopération avec le Groupe de travail des transports routiers.
 - Étude de mesures concrètes de facilitation des procédures de passage des frontières pour le transport ferroviaire, en coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer.
- f) Étude des questions douanières afin de simplifier les formalités et les documents douaniers dans le domaine des transports, en recourant principalement à l'échange de données informatisé, notamment les messages EDIFACT/ONU.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2004: Analyse des incidences sur le régime TIR du nouveau système douanier de transit qui va entrer en vigueur dans les pays appliquant le régime de transit commun (Communauté européenne, AELE et pays du Groupe de Visegrad) et coordination des travaux sur cette question avec les organes compétents de la Communauté européenne.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- g) Révision de la Convention TIR de 1975 en vue de stabiliser le régime de transit douanier TIR.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2004: Poursuite des travaux de la phase III du processus de révision TIR, axée sur la révision du carnet TIR et l'instauration de dispositions relatives à un système douanier d'administration et de contrôle modernisé, fondé si possible sur l'échange de données informatisé.

- h) Étude destinée à faciliter le transit ferroviaire sur la base des lettres de voiture internationales CIM et SMGS, y compris l'élaboration d'un nouveau régime douanier permettant d'utiliser les lettres de voiture CIM et SMGS comme documents douaniers.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2004: Élaboration d'un projet de convention douanière de transit couvrant le transport ferroviaire international dans tous les États membres de la COTIF et du SMGS.

ACTIVITÉ 02.11: TRANSPORT DE DENRÉES PÉRISSABLES

Harmonisation des règlements et des normes concernant le transport international de denrées périssables et facilitation de son fonctionnement

Priorité: 2

Exposé succinct: Examen de l'harmonisation et de la facilitation du transport international de denrées périssables régies par l'Accord ATP ainsi que la mise à jour de cet accord pour suivre le progrès technique en tenant compte des normes de sécurité et de qualité.

Travail à faire:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen des propositions d'amendement concernant l'ATP pour assurer sa nécessaire mise à jour.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2004: Entrée en vigueur des révisions des Annexes 1 et 2 de l'ATP.

- b) Échange d'informations sur l'application de l'ATP en vertu de l'article 6.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2004: Examen des informations échangées entre les Parties contractantes et leurs conséquences sur l'application de l'ATP.

- c) Suivi de la résolution n° 243 sur «L'amélioration de la circulation des engins ATP pour le transport des denrées relevant de l'ATP» en vue d'une meilleure facilitation.

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2004: Examiner, tous les ans, les difficultés rencontrées lors des franchissements de frontières par le transport de denrées périssables.

- d) Examen des définitions et des normes (de l'Annexe 1) applicables au transport des denrées périssables à la suite du Protocole de Montréal (nouveaux matériaux réfrigérants et isolants) et des contraintes environnementales.

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2005: Contribuer à favoriser les véhicules et les carburants moins polluants comme cela est recommandé par le Programme commun d'action adopté par la Conférence régionale sur les transports et l'environnement (Vienne, 12-14 novembre 1997).

- e) Examen des méthodes mises au point par la Sous-Commission des stations d'essai de l'IIF. Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2004: Être au courant du travail fait par l'IIF concernant le transport des denrées périssables.

- f) Élaboration d'un manuel ATP. Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2004: Avoir une version finale du manuel comprenant les annexes révisées.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- g) Examen des propositions sur les conditions de transport des fruits et légumes frais (2005). Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2005: Finir l'examen de la faisabilité de l'introduction de règles pour le transport de fruits et légumes frais dans l'ATP.

- h) Examen de propositions d'amendement concernant les méthodes d'essai et les procédures d'agrément pour les véhicules à compartiments et températures multiples, afin de tenir compte de l'évolution technique (2005). Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2005: Entrée en vigueur d'un nouvel amendement à l'ATP concernant les véhicules à compartiments et températures multiples.

- i) Compatibilité de la législation communautaire avec l'ATP (2004). Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2004: Coopérer avec la Commission des Communautés européennes en vue d'harmoniser la réglementation européenne avec l'ATP.

- j) Étude de l'homologation des caisses vendues en kit (2004). Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2005: Entrée en vigueur d'un nouvel amendement à l'ATP sur l'homologation des caisses vendues en kit.

ACTIVITÉ 02.12: STATISTIQUES ET INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

02.12.1 Méthodes de collecte et définition des statistiques sur le transport intérieur et les accidents de la circulation

Priorité: 2

Exposé succinct: Mise au point de méthodes appropriées et d'une terminologie pour l'harmonisation des statistiques, en vue aussi de déterminer des indicateurs de transports durables, notamment des méthodes de collecte et de compilation de statistiques sur les transports routiers, ferroviaires, par voie navigable et par conduites, et sur le transport combiné, ainsi que sur les accidents de la circulation, en collaboration et en coordination avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales compétentes, afin d'encourager la production de statistiques complètes, actualisées et fiables, pour la planification et l'analyse d'un transport durable.

Travail à faire: Le Groupe de travail des statistiques des transports poursuivra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Solutions ciblées visant à améliorer la collecte de statistiques dans les secteurs critiques, en tant qu'indicateurs des transports durables, et, entre autres, sur les aspects suivants:

Statistiques sur l'impact des transports sur l'environnement;
Statistiques sur le transport urbain et régional de voyageurs;
Statistiques sur le transport des marchandises dangereuses;
Indices des prix et des quantités pour les services de transport.

Résultats escomptés: Une décision concrète concernant chacun des secteurs critiques, par exemple l'insertion de chapitres supplémentaires dans le Questionnaire commun pour les statistiques des transports (transports urbains, environnement) (2005); évaluation de l'applicabilité de la Directive de l'UE pour la collecte de données sur les marchandises dangereuses à l'intention des États non membres de l'UE (2005); décision concrète sur les indices des prix et des quantités en ce qui concerne la coopération avec la Division de statistique (2005); et constitution de groupes de travail informels chargés de tâches précises, si besoin est (2002).

Priorité: 1

- b) En tant que principal organe de la CEE chargé des indicateurs des transports durables, jouer de plus en plus un rôle pilote dans les activités faisant suite à la Conférence régionale sur les transports et l'environnement (CRTE, novembre 1997, Vienne) en mettant en œuvre les chapitres du Programme commun d'action relatifs à la surveillance, à la mesure et à la notification des incidences du transport sur l'environnement, notamment:

- i) Conformément à la Déclaration de Vienne (ECE/RCTE/CONF./2/FINAL), réduire l'impact négatif des transports et de la circulation sur l'environnement et la santé en encourageant la collecte, l'harmonisation, l'analyse et l'échange de données sur les aspects environnementaux et sanitaires du transport;
- ii) Conformément au Programme commun d'action (ECE/RCTE/CONF./3/FINAL), au niveau international, élaborer une base théorique et des méthodes communes pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur les activités de transport et leurs incidences sur l'environnement et la santé; formuler une proposition pour l'échange et la publication de données et de résultats d'analyse dans ce domaine, régulièrement et à l'échelon paneuropéen et, au niveau national, la collecte et l'évaluation de données concernant la pollution, le bruit et la consommation d'énergie, fondées sur les méthodes internationales; et élaborer des scénarios sur l'évolution des émissions et de la consommation d'énergie.

Résultats escomptés: Poursuite des progrès dans le sens d'une intégration de variables environnementales dans le Questionnaire commun pour les statistiques des transports, ainsi que dans les deux publications annuelles sur les transports; participer activement au suivi de la Conférence de Vienne (2001-2002); réunir des groupes de travail informels sur les statistiques des transports et de l'environnement et sur les indicateurs et définitions des transports urbains durables 2005.

Priorité: 1

- c) Coordination entre les gouvernements des pays membres, d'autres organes de la CEE et des organisations internationales et organisations non gouvernementales compétentes pour harmoniser la terminologie utilisée dans les statistiques des transports routiers, ferroviaires, par voie navigable, par conduites, ainsi que du transport combiné et des accidents de la circulation routière, y compris mais non exclusivement dans le contexte des travaux entrepris par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (CEE-CEMT-CE/Eurostat) (deux ou trois réunions annuelles).

Résultats escomptés: Améliorer la transmission électronique du Questionnaire commun pour les statistiques des transports 2005; établir des questionnaires supplémentaires conformément aux décisions du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (IWG) et du WP.6; préparation de réunions de l'IWG; publication de la troisième édition du Glossaire des statistiques de transport (2002).

Priorité: 2

- d) Mise au point de méthodes communes pour faciliter et améliorer la collecte de statistiques sur les flux de trafic routier et ferroviaire, et les paramètres d'infrastructure, grâce à des recensements et à des enquêtes, dont les méthodes de comptage automatique, y compris mais non exclusivement dans le contexte du Recensement de la circulation routière et de l'inventaire des normes et paramètres des grandes routes de trafic international en Europe (Recensement

et inventaire des routes E) (exécutés et publiés par la CEE tous les cinq ans) (Prochaine édition à élaborer en 2005). Mise au point d'une méthode commune pour un recensement du trafic ferroviaire sur le réseau E, en vue de rassembler des données sur les flux de trafic et les paramètres d'infrastructure sur le réseau AGC, à la suite de la réunion spéciale sur le recensement du trafic ferroviaire sur le réseau E (2003). Recensement du trafic ferroviaire sur le réseau E à effectuer (conjointement avec Eurostat) en 2005.

Résultats escomptés: Préparation des recensements de la circulation sur les routes E et du trafic ferroviaire sur le réseau E de 2005.

Priorité: 1

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- e) Surveillance de l'évolution dans le domaine de la base de données et des systèmes d'information sur les transports, y compris les systèmes d'information géographique (SIG) en vue de faciliter la mise à jour, l'analyse et l'application géographique des données sur les transports, au sein de la CEE et en coopération avec la CEMT et la CE/Eurostat, afin d'harmoniser les données sur les transports au plan international et d'éviter les chevauchements avec d'autres organisations.

Résultats escomptés: Élaboration d'un système de base de données CEE sur les transports, fondé sur les données collectées au moyen du Questionnaire commun pour les statistiques des transports.

Priorité: 3

- f) Élaboration de projets pour aider les pays en transition à réunir, à organiser et à automatiser les statistiques sur les transports, notamment par l'organisation d'ateliers et de séminaires de formation, en tirant parti des connaissances spécialisées des gouvernements des pays membres et des organisations compétentes.

Résultats escomptés: Organisation d'ateliers en fonction des besoins des pays et des ressources disponibles.

Priorité: 3

- g) Examen de la Classification des marchandises pour les statistiques des transports en Europe (CSTE) en ce qui concerne le Système harmonisé, la Classification type pour le commerce international, Révision 3 (CTCI), la Nomenclature de statistiques de transport et sa version révisée (NST/R) et d'autres nomenclatures pertinentes, en coopération avec la Conférence des statisticiens européens, d'autres organes de la CEE et la CE.

Résultats escomptés: Une nomenclature de statistiques révisée NST/2000 devant être adoptée par le CTI et la CSE en 2004.

Priorité: 2

02.12.2 Publication de statistiques dans le domaine des transports

Priorité: 1

Exposé succinct: Rassembler et compiler les statistiques sur les transports intérieurs, les accidents de la circulation et les flux de trafic publiés par la CEE.

Travail à faire: Le Groupe de travail des statistiques des transports poursuivra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Établir et tenir une base de données pour la collecte annuelle de statistiques sur les transports intérieurs, y compris sur le transport combiné et les accidents de la circulation, auprès des Gouvernements des pays membres de la CEE, afin de les publier dans les recueils suivants:
- i) Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord;
 - ii) Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord;
 - iii) Principaux indicateurs des transports.

Résultats escomptés: Publication de l'édition du Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord, des Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord et des principaux indicateurs des transports; distribution des questionnaires et réception des données provenant des gouvernements de pays membres concernant le Bulletin annuel et les Statistiques des accidents, sur papier, disquette et/ou sous forme électronique.

Priorité: 1

- b) Publication, tous les cinq ans, sur papier, support électronique et Internet, des résultats du Recensement de la circulation sur les routes E et de l'inventaire des routes E exécutés par les gouvernements des pays membres conformément aux recommandations formulées par la réunion spéciale sur le recensement de la circulation sur les routes E et aux recommandations formulées par la Réunion spéciale sur le recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E, sous le titre:
- Recensement de la circulation sur les routes E et inventaire des normes et paramètres principaux des grandes routes de trafic international en Europe (Recensement et inventaire des routes E);
 - Recensement du trafic ferroviaire sur le réseau E et inventaire des normes et paramètres principaux des grandes lignes de trafic international en Europe (Recensement des lignes E).

Résultats escomptés: Préparation des recensements de la circulation sur les routes E et du trafic ferroviaire sur le réseau E de 2005.

Priorité: 1

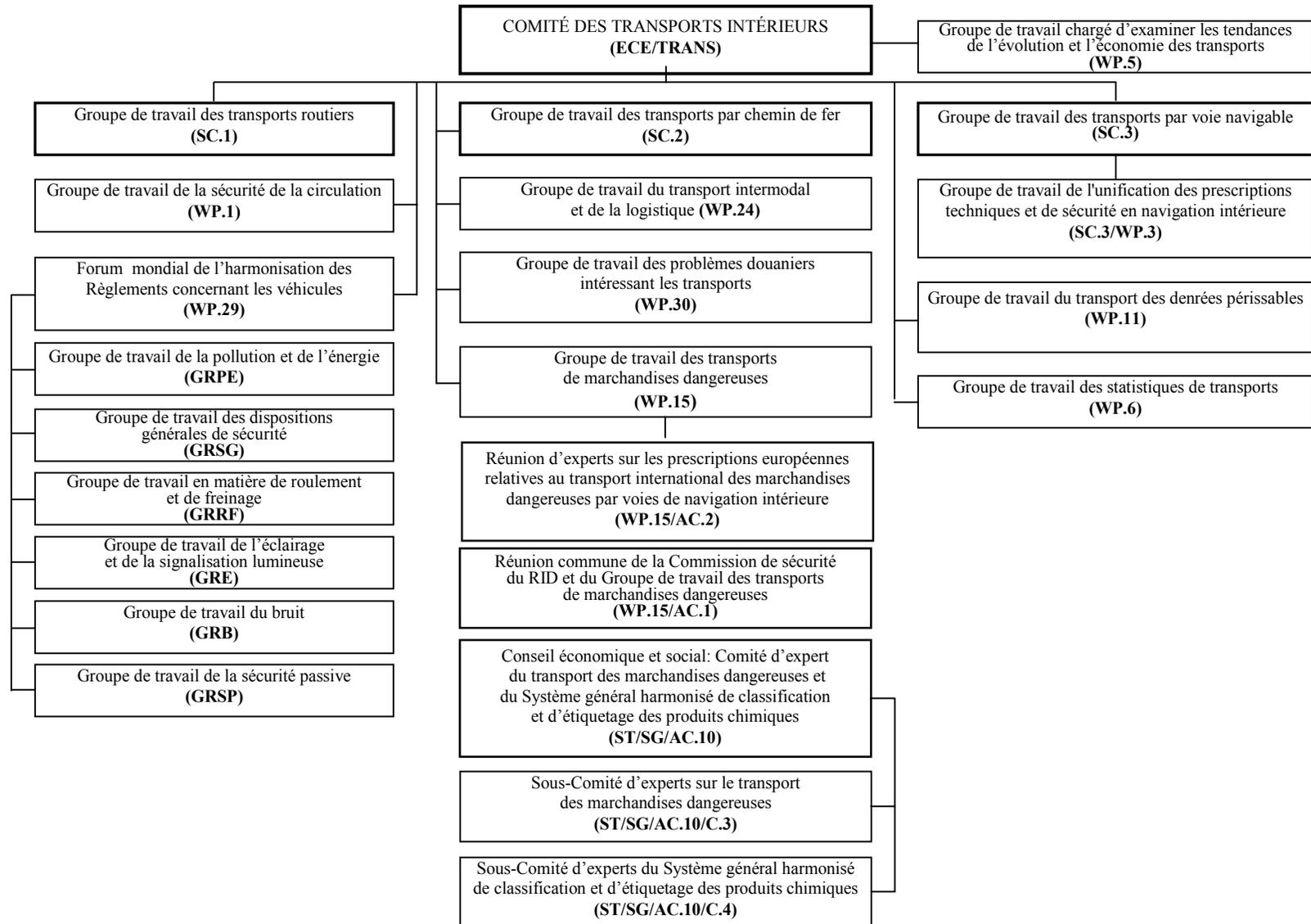
ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- c) Appui méthodologique à l'analyse et à l'évaluation continues de ces trois publications statistiques, en vue de continuer d'améliorer la qualité et la présentation des publications et d'y incorporer une terminologie harmonisée grâce aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports. Élaborer des stratégies visant à améliorer l'utilité et la présentation des publications.

Résultats escomptés: Connaître l'avis des gouvernements et des autres utilisateurs quant à l'utilité et à la présentation des publications et mettre au point des stratégies pour améliorer l'une et l'autre (2002-2006).

Priorité: 3

**APPENDICE I AU PROGRAMME DE TRAVAIL
ORGANIGRAMME DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**



APPENDICE II AU PROGRAMME DE TRAVAIL

**JOURS DE RÉUNION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES EN 2004
(DE JANVIER À DÉCEMBRE)**

Organe	Cote	Jours de réunion
1. Comité des transports intérieurs	(ECE/TRANS)	3
2. Bureau du Comité des transports intérieurs		4
3. Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports	(WP.5)	2
4. Groupe de travail des transports routiers	(SC.1)	3
5. Groupe de travail de la sécurité de la circulation	(WP.1)	8
6. Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts de la sécurité dans les tunnels (routiers et ferroviaires)		2
7. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules et Comité d'administration (WP.29/AC.1)	(WP.29)	12
8. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie	(GRPE)	6
9. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité	(GRSG)	7
10. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage	(GRRF)	7
11. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse	(GRE)	7
12. Groupe de travail du bruit	(GRB)	5
13. Groupe de travail de la sécurité passive	(GRSP)	7
14. Comité de gestion pour la coordination des travaux du WP.29	(WP.29/AC.2)	3
15. Groupe de travail des transports par chemin de fer	(SC.2)	3
16. Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique	(WP.24)	3
17. Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports	(WP.30)	9

Organe	Cote	Jours de réunion
18. Comité de gestion de la Convention TIR ²	(WP.30/AC.2)	4
19. Comité de gestion de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières ²	(WP.30/AC.3)	2
20. Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	(WP.15)	13
21. Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	(WP.15/AC.1)	5
22. Réunion commune – ADN	(WP.15/AC.2)	5
23. Réunion commune – CTRD		–
24. Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (ECOSOC)	(ST/SG/AC.10/C.3)	12,5
25. Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (ECOSOC)		6,5
26. Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (ECOSOC)		1
27. Groupe de travail du transport des denrées périssables	(WP.11)	4
28. Groupe de travail des statistiques des transports	(WP.6)	3
29. Groupe de travail des transports par voie navigable	(SC.3)	3
30. Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure	(SC.3/WP.3)	6

¹ Voir le document ECE/TRANS/157.

² Il convient de noter que le Comité de gestion de la Convention TIR (WP.30/AC.2) et le Comité de gestion de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (WP.30/AC.3) sont convoqués parallèlement à la session du WP.30.